



**République Tunisienne**  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

**Consultation de**  
**L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique (ANPR)**

**Termes de référence pour une Mission  
d'assistance Technique  
pour**

**« La formulation d'un cahier de charge pour  
la conception  
d'une plateforme de Transfert de Technologie  
BuTT.Net »**

**06 Avril 2022**

**ANPR**

Agence Nationale de la Promotion  
de la Recherche scientifique

## 1. Cadre général de la consultation

L'ANPR, héberge le bureau national de transfert de technologie (BNTT) et fédère les activités du réseau national des Bureaux de Transfert de Technologie (BuTT), répartis sur les universités et les centres de recherche. Le bureau national joue le rôle d'interface entre ce réseau et l'écosystème National d'Innovation. Chaque BuTT joue, quant à lui, le rôle d'interface, entre les chercheurs de l'institution à laquelle ils sont rattachés, le monde socio-économique environnant, d'une part, et le bureau national de l'ANPR, d'autre part. Dans le cadre de la dissémination et de la vulgarisation du concept de transfert de technologie, l'ANPR assure des sessions de formation juridique, commerciale, technique et financière. Elle offre aux chercheurs et aux structures de recherche des services d'accompagnement et d'appui tout au long du processus de Transfert de Technologie. En effet elle intervient dans la protection des résultats de recherche, la contractualisation, le Marketing et la commercialisation.

Dans ce cadre et afin de digitaliser les prestations de services de transfert de technologie, améliorer le réseautage entre les différents référents des Bureaux de Transfert de Technologie et améliorer la visibilité des activités de recherche à l'échelle nationale et internationale, un cahier de charge s'avère essentiel pour la mise en œuvre du fonctionnement de la plateforme BuTT-net et sa dynamisation.

## 2. Contexte général

L'ANPR dispose d'un réseau de 25 Bureaux de Transfert de Technologie (BuTTs) répartis sur les universités et les centres de recherche. Nos objectifs sont les suivants :

- Améliorer la visibilité, la lisibilité des activités de recherche et d'innovation et traduire et orienter la demande des secteurs économiques,
- Promouvoir la valorisation aussi bien des compétences scientifiques et techniques que des résultats issus de la recherche
- Établir un partenariat structuré et durable entre l'université et l'entreprise,
- Offrir un accompagnement professionnel aux porteurs de projets émanant des différentes structures de recherche

La plateforme BuTT-net va être un outil national et international important pour :

- Le développement de compétences dans les nouveaux métiers
- L'Information, la Veille & la Communication,
- Le Réseautage,
- Le Marketing des compétences et des résultats de recherche,
- La Protection des actifs de la Propriété Intellectuelle (PI),
- La Contractualisation,
- La Valorisation & le Transfert et
- Le Montage de projet de Partenariat,

### 3. Objectif de la consultation

Formulation d'un cahier de charge pour la conception d'une plateforme de Transfert de Technologie BuTT-Net

### 4. Étendue des travaux

#### Description

La consultation se déroule en trois étapes :

**Étape 1 :** Diagnostic et Identification des besoins à travers des réunions et des entretiens avec les parties prenantes

**Étape 2 :** Formulation d'un cahier de charges pour la conception d'une plateforme BuTT-Net et sa dynamisation.

**Étape 3 :** Suivi de mise en œuvre de la plateforme et élaboration d'un rapport

#### Objectif et résultats attendus

L'objectif de la consultation est la formulation d'un cahier des charges pour la conception d'une plateforme BuTT-Net et sa dynamisation.

#### Responsabilités

- L'expert va préparer les réunions et les entretiens avec les parties prenantes en concertation avec l'ANPR en présentiel.
- L'expert va proposer une démarche et un plan d'action pour mener à bien sa mission
- L'expert va proposer des actions pour la conception et la mise en œuvre du fonctionnement du site BuTT-net.
- La sous-traitance n'est pas autorisée

#### Planning de l'exécution

Le démarrage de la mission est prévu pour le mois de Mai 2022 à Tunis à partir de la signature du contrat et se termine en Juin 2022. La date précise sera communiquée par l'ANPR ultérieurement.

- 1- Diagnostic et identification du besoin
- 2- Mise en place du cahier de charge technique
- 3- Suivi et mise en œuvre de la plateforme BuTT-net

#### Livrables

- 1- Cahier de charge sommaire de la plateforme
- 2- Cahier de charge technique et fonctionnel de la plateforme
- 3- Suivi de la mise en œuvre de la plateforme BuTT-Net et élaboration d'un rapport

Tout livrable doit être remis sous format électronique modifiable (Word, Excel, ...), sous format papier et en langue française.

## 5. Procédures et critères de sélection

L'offre du soumissionnaire présentée dans les délais prévus sera examinée par une commission dont les membres seront nommés par une décision de l'ANPR. La commission compétente procédera à la vérification et à l'examen de l'offre du soumissionnaire et à attribuer une note technique et une note financière.

❖ **Notation Technique** : La note technique sera attribuée comme suit :

Critères d'évaluation	Note maximum
<b>Niveau académique :</b> - 05 points si titulaire d'un diplôme universitaire (Bac + 4) - 10 points si titulaire d'un diplôme universitaire (niveau Bac +5 ou plus)	10
<b>Expérience professionnelle :</b> 01 point pour chaque année	10
<b>Note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre pour la mise en œuvre de la mission</b> - 10 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission - 20 points si présentation d'une note méthodologique dénotant d'une bonne compréhension de la mission avec proposition d'amélioration	20
<b>Références confirmées dans des missions similaires (relatif au domaine d'expertise)</b> - 5 points pour chaque référence	30
<b>Références confirmées dans des missions de recherche et innovation ou transfert de Technologie</b> - 5 points pour chaque référence	30

NB : L'attribution des notes sera basée sur la présentation des pièces justificatives.

Ainsi, l'offre qui sera retenue techniquement est celui ayant obtenu une note technique totale supérieure ou égale à 70.

La note technique totale est la somme de toutes les notes techniques associées à chaque critère. La note technique minimale totale requise est de 70 points/100.

❖ **Notation Financière** :

La commission classera les offres financières d'une façon croissante. Elle attribuera la note financière maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale suivant la formule suivante :

$$\text{Note Financière de l'offre} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

(i) : représente l'offre à évaluer.

❖ **Note globale** :

La Note Globale, qui déterminera le rang des offres, sera selon la formule suivante :

**Note Globale de l'offre (i) = Note Technique de l'offre (i) \* (0.7) + Note Financière de l'offre (i) \* (0.3)**

Les deux (02) offres ayant obtenus les 2 meilleures notes globales, seront considérées les offres les plus avantageuses technico-financièrement. En cas d'égalité des notes globales de deux ou plusieurs offres, celle ayant obtenue la meilleure note technique, sera considérée l'offre la plus avantageuse.

## **6. Conditions de présentation des offres**

Le dossier de l'offre complet, doit parvenir à l'agence Nationale de Promotion de la Recherche Scientifique sous pli fermé et scellé ou recommandé par la poste ou par le rapide-poste ou remis directement au Bureau d'Ordre de l'ANPR au plus tard le **22/04/2022**. Le cachet du bureau d'ordre de l'ANPR fait foi.

Le pli fermé et scellé doit porter à l'extérieur le libellé suivant :

**A NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS**  
**Consultation ANPR**  
**pour la sélection d'experts pour « La formulation d'un cahier des charges pour la mise en œuvre d'une**  
**plateforme de transfert de technologie : BuTT-Net »**  
\*\*\*\*\*

Les dossiers des offres reçues après la date et l'horaire susmentionnés ne se seront pas pris en considérations. La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés. Les offres devront être présentées cachetées et signées comprenant les documents suivants :

1. La présente consultation signée et paraphée ;
2. Une lettre de soumission au nom du DG
3. Un Curriculum Vitae, selon le modèle joint en annexe-1 des présents termes de référence avec les justificatifs nécessaires attestant les qualifications requises pour chaque critère présenté et les missions accomplies ;
4. Une liste des références du prestataire dans des missions similaires ;
5. Une copie des pièces justificatives : des diplômes, des expériences générales acquises, et des qualifications en rapport avec la nature de la mission.
6. Une note méthodologique sur le déroulement de la mission et présentation de la démarche à suivre
7. Un calendrier détaillé d'exécution de la mission
8. Une offre financière selon le modèle joint en annexe-2 des présents termes de référence
9. Une copie RNE pour les prestataires individuels du secteur privé
10. Une autorisation d'exercice à titre professionnel d'une activité privée lucrative dûment datée et signée par le Ministère de tutelle pour les prestataires individuels du secteur public.
11. Une déclaration sur l'honneur de non-appartenance, selon le modèle joint en annexe-3 des présents termes de référence
12. Une déclaration sur l'honneur de non-influence, selon le modèle joint en annexe-4 des présents termes de référence

## 7. Honoraires et modalités de paiement

Pour les services fournis, l'ANPR paye au prestataire, une rémunération correspondante aux frais des activités objet de sa mission, conformément à son offre financière. Le paiement se fera par virement bancaire après la réalisation effective des prestations demandées et la remise des livrables requis et la présentation d'une note d'honoraire en trois exemplaires.

Livrables	Modalités de paiement de l'offre financière
Cahier de charge sommaire de la plateforme BuTT-net	20%
Cahier de charge technique de la plateforme BuTT-net	50%
Suivi de la mise en œuvre de la plateforme et élaboration du rapport	30%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## 8. Durée du contrat

La collaboration avec l'ANPR démarre à partir de la signature du contrat et son enregistrement et dure un mois sauf en cas de prolongation de la mission.

## 9. Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui du prestataire individuel par mise en concurrence ouverte, en effet toute candidature émanant d'un bureau ou d'un groupement sera exclue de la sélection, sachant que les prestataires individuels qui font partie d'un bureau ou d'un groupement ont le droit de présenter des candidatures individuelles.

Après la sélection, l'expert est invité par l'ANPR pour la négociation et il est tenu de présenter son offre technique avec la note méthodologique sur le déroulement de la mission et les plannings proposés pour mener sa mission.

Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.

## 10. Respect des conditions de la consultation et responsabilités respectives

Le fait pour un prestataire de service de déposer une manifestation d'intérêt, implique pour lui l'acceptation sans aucune réserve de toutes les clauses et conditions inscrites dans les présents termes de référence.

Pour la réalisation de la mission, le prestataire de service devrait s'adapter aux capacités, contraintes et rythmes de l'ANPR. Il s'engage à fournir les documents et les livrables requis dans les délais impartis sous format électronique modifiable et sous format papier.

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les documents, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de sa mission. Il s'interdit toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable de l'ANPR.

L'ANPR mettra à la disposition du prestataire toutes documentations ou informations et pièces disponibles, jugées utiles à la réalisation de la mission.

## 11. Propriété Intellectuelle

Les résultats obtenus ou droits sur ces résultats - notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle - obtenus au cours de l'exécution de la mission sont la propriété exclusive de l'ANPR, qui peuvent les utiliser, les publier, les attribuer ou les transférer comme ils l'entendent, sans restriction géographique ou d'une autre nature, sauf dans les cas où il existe déjà des droits de propriété intellectuelle.

## 12. Confidentialité

Chaque prestataire de service retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Ils ne peuvent, sauf dans la mesure nécessaire pour les besoins de la réalisation de la mission, ni publier ni divulguer les informations reçues sans le consentement l'ANPR.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

## 13. Frais d'enregistrement

Les frais d'enregistrement du présent contrat sont à la charge du titulaire du contrat et ne lui sont pas remboursés.

## 14. Règlement des litiges

En cas de litige, l'expert et l'ANPR s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

## 15. Demande d'éclaircissement et complément d'information

L'expert peut demander de l'ANPR des renseignements concernant les présents termes de références par écrit dans un délai au moins égal à 05 jours avant la date limite de clôture de cet appel.

**Annexe 1 Curriculum Vitae**

**« Consultation ANPR »**

*pour la sélection d'experts « Formulation d'un cahier de charge pour la conception d'une plateforme de Transfert de technologie : BuTT-Net »*

- Nom et prénom : ...
- Date de naissance : ...
- Nationalité : ...
- Tél / Gsm : ...
- Email : ...
- Adresse postale : ...
- Niveau d'études :

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/Specialité
...	

- Compétences clés : ...
- Affiliation à des associations/groupements professionnels : ...
- Autres formations : ...
- Langues : (bon, moyen, passable)

Langue	Lu	Parlé	Écrit	Langue
...				

- **Expérience professionnelle :**

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste
...		

- **Référence de missions similaires :**

Intitulé du projet	Employeur	Période	Activités

- **Référence de missions similaires en R&I/Transfert de Technologie**

Intitulé du projet	Employeur	Période	Activités

J'atteste, en toute bonne conscience, que les renseignements susmentionnés reflètent exactement ma situation, mes qualifications et mon expérience.

Je m'engage à assumer les conséquences de toute déclaration volontairement erronée.

Fait à ..., le ...

Signature du soumissionnaire



**Annexe 2 Bordereau des Prix**

*« Consultation ANPR »*

*pour la sélection d'experts « Formulation d'un cahier de charge pour la conception d'une plateforme de Transfert de technologie : BuTT-Net »*

Livrables	Prix H. T	Taux TVA	Prix T.T.C
Cahier de charge sommaire			
Cahier de charge technique			
Suivi de la mise en œuvre et élaboration du rapport			

Le montant de l'offre s'élève à ..... (montant en toutes lettres) Dinars HT et à  
..... (montant en toutes lettres) Dinars TTC

*Fait à ..., le ....*

*Signature du soumissionnaire*



**Annexe 3 Déclaration sur l'honneur de non-appartenance**

**« Consultation ANPR »**

**pour la sélection d'experts « Formulation d'un cahier de charges pour la conception d'une plateforme de Transfert de technologie : BuTT-Net »**

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ...

Ci-après dénommé le soumissionnaire pour « Consultation de l'ANPR, pour la sélection d'experts - *Formulation d'un cahier de charges pour la conception d'une plateforme de Transfert de technologie : BuTT-Net* », déclaré sur l'honneur de non appartenance à l'ANPR durant les cinq dernières années.

*Fait à ..., le ....*

*Signature du soumissionnaire*



**Annexe 4 Déclaration sur l'honneur de non-influence**

*« Consultation ANPR »*

*pour la sélection d'experts « formulation d'un cahier de charges pour la conception d'une plateforme de  
Transfert de technologie : BuTT-Net »*

Je soussigné (Nom, prénom et fonction) ...

Ci-après dénommé le soumissionnaire pour « **Consultation de l'ANPR, pour la sélection d'experts -  
Formulation d'un cahier de charges pour la conception d'une plateforme de Transfert de technologie : BuTT-  
Net** », déclare formellement ne pas avoir fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par personnes  
interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion  
d'un marché et des étapes de sa réalisation.

*Fait à ..., le ....*

*Signature du soumissionnaire*

